



HAL
open science

Laws and Rights in a Great Urban Project towards Irregular Settlements in Beirut

Valérie Clerc

► **To cite this version:**

Valérie Clerc. Laws and Rights in a Great Urban Project towards Irregular Settlements in Beirut. Mediterranean Programme - Ninth Mediterranean Research Meeting - Workshop 4 "Public Policies and Legal Practices Towards Informal Settlements in the Middle East and Egypt, Mar 2008, Florence - Montecatini Terme, Italie. halshs-00362666

HAL Id: halshs-00362666

<https://shs.hal.science/halshs-00362666>

Submitted on 18 Feb 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Mediterranean Programme

Ninth Mediterranean Research Meeting

Florence – Montecatini Terme, 12-15 March 2008

Laws and Rights in a Great Urban Project towards Irregular Settlements in Beirut

Valérie Clerc-Huybrechts, Institut Français du Proche-Orient,
Damascus, Syria

v.clerc@ifporient.org

Workshop 4

Public Policies and Legal Practices toward Informal Settlements in the Middle East and Egypt

© 2008. All rights reserved.

No part of this paper may be distributed, quoted or reproduced in any form without permission from the author(s). For authorised quotation(s) please acknowledge the Mediterranean Programme as follows: "Paper presented at the Ninth Mediterranean Research Meeting, Florence & Montecatini Terme, 12–15 March 2008, organised by the Mediterranean Programme of the Robert Schuman Centre for Advanced Studies at the European University Institute."

Abstract

After the civil war (1975-1990), the Lebanese government adopted a new policy towards the informal settlements which had sprawled in Beirut, especially in its southern suburbs, during the events. The Prime minister team entered in negotiations with the Shiite parties Amal and Hezbollah, who were dominating this part of the town. These negotiations resulted in a huge project of onsite resettlement of most of the 80,000 irregular inhabitants of this area.

The elaboration of this project rest largely on legal practices, claims of rights and will of justice. Several representations of the irregular settlements and their inhabitants were present in minds and the project was conceived with different, indeed contradictory, conceptions and interpretations of law, justice and rights. Contradictions between these different conceptions led to a compromise project, difficult to be implemented and parts of which could be diversely interpreted.

Eventually, the project hasn't be realised. Nevertheless, its existence had other effects. The agreement on the wording of a policy, in spite of its shadowy areas, created a common platform of ideas from which to cooperate, negotiate and manage deviations and contradictions from a point of agreement. It calmed tensions, confirmed the property rights, encouraging private investments in the southern suburbs, allowed the state to intervene in the area and, finally, defined rights for the inhabitants who cannot be anymore evicted without compensations or resettlement.

Lois et droits dans l'élaboration d'un grand projet de rénovation de quartiers informels à Beyrouth.

Résumé

Après la guerre civile (1975-1990), le gouvernement libanais a adopté une nouvelle politique vis-à-vis des quartiers informels qui se sont développés à Beyrouth, essentiellement dans sa banlieue sud, pendant les événements. L'équipe du Premier ministre a entrepris des négociations avec les partis chiites Amal et Hezbollah qui dominaient cette partie de la ville. Ces négociations ont abouti à un grand projet de relogement sur place de près de 80 000 habitants irréguliers de cette zone.

L'élaboration de ce projet repose largement sur des pratiques légales, des revendications de droits, des volontés de justice. De nombreuses représentations des quartiers irréguliers et de leurs habitants étaient présentes dans les esprits et le projet a été conçu avec des conceptions et interprétations de la loi, de la justice et des droits différentes, voire contradictoires. Les contradictions entre ces différentes conceptions a mené à un projet de compromis, difficile à mettre en œuvre et dont certaines parties étaient diversement interprétables.

Au bout du compte, le projet n'a pas été réalisé. Néanmoins, son existence a eu d'autres effets. L'accord sur la formulation d'une politique, en dépit de ses zones d'ombre, a créé une plateforme idéale commune à partir de laquelle il est possible de coopérer, de négocier et de gérer ce qui devient des déviations ou des contradictions à partir d'un point d'accord. Par leur seul fait qu'il ait été mis en place, ce projet a permis que se dénouent les tensions, il a confirmé les droits de propriété, encourageant les investissements privés dans la banlieue sud, il a permis à l'Etat d'intervenir sur la zone et, enfin, il a défini des droits pour les habitants, qui ne peuvent plus maintenant être évincés sans indemnité ou relogement.

Face aux quartiers irréguliers, les acteurs de l'urbanisme, tant les décideurs politiques que les professionnels de l'aménagement, conçoivent les projets urbains avec l'idée que la transformation de l'espace aura un impact social. Pour nombre d'entre eux, ce changement social est l'un des objectifs principaux de l'aménagement : inciter à la mixité sociale, normaliser des pratiques, préserver l'identité sociale des lieux, défendre les droits des habitants, ceux des propriétaires, favoriser l'accès à la ville... Comment pensent-ils que la

transformation des lieux peut influencer sur les pratiques sociales ? Comment utilisent-ils les lois et se représentent-ils les droits dans l'élaboration d'un projet dont sont attendus des effets sociaux ? En particulier, comment s'élaborent et sont prises les décisions d'un projet qui fait face aux situations spatiales irrégulières ? Comment prennent-ils en compte les questions d'illégalité et de régularisation ? Nous verrons que les concepteurs développent dans leurs raisonnements une multiplicité de liens de causalité, majeurs ou mineurs, entre les formes spatiales existantes ou projetées et les formes sociales qu'ils perçoivent ou qu'ils souhaitent, suivant plusieurs registres de raisonnement. Les choix des projets d'aménagement sont largement tributaires de ces représentations que les acteurs assemblent de façon complexe. Quels raisonnements sur les liens sociaux sont utilisés dans l'élaboration des projets ? Comment la question du droit et de l'illégalité y intervient-elle ? Comment les représentations des différents acteurs se répercutent, se transforment, s'affrontent ou se combinent lors des phases d'élaboration technique ou de négociations politiques qui jalonnent la mise en place des projets ? Quelles mises en œuvre ces compositions permettent-elles ?

Le processus de mise en place de Élyssar, le plus vaste projet d'aménagement urbain de la période de la reconstruction libanaise, en banlieue sud de Beyrouth, permet l'observation d'une grande diversité de ces représentations. Le projet est politiquement inscrit dans une logique de réconciliation entre les Libanais et de réunification d'une ville fragmentée en de multiples territoires communautaires par la guerre civile (1975-1990). Ce projet ambitieux cherche à désenclaver et réintégrer dans la ville les 560 hectares de la banlieue sud-ouest localisés entre l'aéroport, son boulevard d'accès, les limites de la ville de Beyrouth et la mer. Le réaménagement complet des deux tiers du périmètre du projet doit apporter une réponse à la présence dans la zone de quartiers irréguliers, construits sur terrains d'autrui, qui regroupent 80 000 habitants, pour une ville d'un million et demi d'habitants. Au Liban, ce type d'illégalité foncière est principalement localisé dans cette banlieue sud-ouest de Beyrouth (voir carte). À partir de noyaux parfois anciens, des quartiers irréguliers très localisés se sont développés surtout pendant la guerre, à la faveur de déplacements massifs de populations venues notamment du Sud Liban et de la banlieue est. L'installation des habitants était organisée par les milices chiites, sur des terrains publics, en extension des camps palestiniens ou sur des parcelles faisant l'objet de conflits fonciers. Comme le sont les quartiers plus anciens, qui les jouxtent à l'est, de Bourj el-Brajneh, Ghobeiry et Haret Hreik (où ont eu lieu les principales destructions de la guerre de 2006), ces quartiers étaient un fief des partis chiites Amal et Hezbollah. Dans un contexte politique libanais largement fondé sur

des clivages confessionnels, toute intervention sur cet espace revêtait dès lors une forte dimension politique.

Impulsé dès la sortie du conflit par le Premier ministre d'alors Rafic Hariri, le projet n'a ainsi pu être élaboré que dans une négociation politique entre le gouvernement, qui cherchait à reprendre pied dans ces espaces, et les partis chiïtes qui jouent un rôle structurant sur ces territoires qu'ils dominent, qu'ils contribuent à équiper et dont la population, à très forte majorité musulmane chiïte, constitue la clientèle politique. Trois ans de négociations ont abouti en 1995 à la décision, formalisée par un plan et un décret ministériel, de réaliser des routes et des autoroutes traversant les quartiers, de créer ou améliorer les infrastructures et de développer des complexes immobiliers et touristiques le long de la plus grande plage de la ville, offrant un nouveau potentiel total d'environ 6,7 millions de mètres carrés de plancher sur le périmètre. Elles ont aussi permis un accord des groupes politiques chiïtes sur la mise en place même du projet contre l'assurance du maintien sur place de la population. Elles ont établi le principe et les modalités de la destruction des quartiers irréguliers existant, de l'indemnisation des habitants et des propriétaires d'immeubles et du relogement des habitants qui le souhaitent dans des logements neufs construits dans le périmètre même du projet. Ces négociations politiques ont enfin mené à la création du seul établissement public d'aménagement du Liban pour mettre en œuvre le projet, contrairement à la volonté initiale du Gouvernement de réaliser une société foncière comme pour le projet de rénovation urbaine réalisé au centre-ville. Dans une logique affichée d'intérêt public et de renouement des liens sociaux, ce projet a trouvé un compromis entre un accès à la banlieue sud à tous les habitants de la ville — réclamé par un gouvernement soucieux de reconstruire une ville unifiée et fonctionnelle — et la préservation de l'identité de ces quartiers, liée à une partie seulement des Beyrouthins, les actuels habitants — défendus par leurs représentants qui souhaitaient préserver leur ancrage territorial mono confessionnel.

Parmi les grands projets beyrouthins de cette période d'après-guerre, où la reconstruction des infrastructures et le développement immobilier prévalent, seule l'opération Élyssar associe l'opportunité de développement à l'affichage d'objectifs sociaux : résolution des problèmes sociaux d'une zone stigmatisée, amélioration des conditions de vie, rapprochement entre les classes sociales, équilibre régional. Les aménageurs ont l'ambition de résoudre ces questions sociales par un plan d'aménagement spatial et des outils urbanistiques : planification et réglementation urbaine, remembrement foncier, expropriation, création ou réhabilitation des infrastructures, préparation des terrains à bâtir et cession à des promoteurs, destruction et

construction de bâtiments neufs. Ni accompagnement social, ni mesure de lutte contre la pauvreté, ni formation, ni développement microéconomique, ni appui aux petites entreprises artisanales ou revitalisation économique, ni insertion sociale et économique, ni soutien aux institutions ou aux associations locales ne sont prévus. Comment la transformation sociale projetée est-elle supposée être impulsée par ces choix urbanistiques ? De quels présupposés sociaux les acteurs du projet sont-ils porteurs ?

Présupposés sociaux et principes de l'urbanisme

L'identification des présupposés sociaux des acteurs de ce projet a été réalisée dans le cadre d'une recherche plus large sur les principes d'action de l'urbanisme (Clerc-Huybrechts 2002). L'urbanisme y est conçu comme un système d'action. L'objectif y était de mettre en évidence, par l'analyse d'Élyssar, les facteurs qui influencent les choix des acteurs afin de comprendre comment le processus de décision a mené aux solutions préconisées par le projet.

La recherche sur la conception et la réalisation des projets d'urbanisme est orientée suivant deux axes principaux. Une partie explore la conception : d'une part les discours et les théories d'urbanisme ou d'architecture (traités, positions doctrinales, règles, modèles...) (Choay 1980, Nasr et Volait 2003) et d'autre part les compétences, métiers et méthodes des architectes et urbanistes (Verdeil 2002, Souami 2003), les intentions politiques et sociales des professionnels (Verpraet 1989) et les ressorts de la conception chez les professionnels. Une autre partie de la recherche concerne la décision, les politiques publiques, la compréhension des mécanismes des systèmes d'actions et les rapports de pouvoir et les stratégies à l'œuvre dans le cadre d'un projet d'urbanisme (Harb 2005, Lacaze 1995, Friedberg 1993). La première observe principalement les acteurs techniques, les professionnels de la ville, les architectes, les ingénieurs, les urbanistes ; la seconde est davantage focalisée sur les acteurs politiques, la maîtrise d'ouvrage, les décideurs.

Cette recherche est située à une intersection de ces approches, dans une recherche sur les principes de l'urbanisme. Lorsque l'urbanisme est conçu comme action, s'interroger sur ses principes, ce n'est pas seulement analyser les théories, méthodes et modèles de référence, c'est chercher à comprendre l'ensemble des facteurs qui orientent les choix de ceux qui agissent. Dans le cadre d'un projet, cela mène à se focaliser sur l'ensemble de ce qui, à l'intérieur du système d'action du projet, influence les choix de ses acteurs. Entrer dans la « boîte noire » de la conception du projet suppose dès lors de mettre aux jours les logiques des

acteurs qui influent sur ces choix, que ceux-ci soient motivés par des représentations idéales de la ville ou mobilisés par le jeu du système dans lequel ils gravitent (Signoles 1999).

Une enquête a été réalisée entre 1998 et 2001 auprès d'une centaine d'acteurs et observateurs du projet qui avaient ou pouvaient avoir eu une influence dans la définition des problèmes, la proposition de solutions ou le déroulement des négociations d'Élyssar : des participants aux différentes phases de la négociation, et en premier lieu le Premier ministre, des conseillers, les professionnels mobilisés (consultants, urbanistes, ingénieurs, économistes...), des députés, des présidents et membres des conseils municipaux, des directeurs d'administrations et hauts fonctionnaires, des juges et des avocats, des habitants, des investisseurs... Ces acteurs se présentaient fréquemment comme associés ou dans la mouvance d'une des parties gouvernementales ou opposantes chiites de la négociation.

Par une analyse de la mise en place du projet et de ses systèmes d'action, la recherche a mis en évidence la façon dont certains choix, en particulier ceux de l'établissement public et du relogement sur place, étaient issus des rapports de forces lors des différentes phases de la négociation, tandis que d'autres, comme la rénovation urbaine, relevaient peu ou prou d'un consensus entre les acteurs. La recherche s'est attachée ensuite à mettre aux jours les logiques des acteurs qui influent sur ces choix, indépendamment de leur catégorie ou de leur position dans le système, ainsi que la façon dont leur combinaison avaient mené aux choix du projet.

Une grande diversité de positions

Tous les acteurs interrogés ont donné une explication personnelle du projet, justifiant et/ou critiquant ses choix. Bien que le projet affiche les objectifs sociaux d'une transformation spatiale de façon simple et univoque, de multiples façons de construire le problème de la recomposition spatiale et sociale des espaces de la banlieue sud étaient simultanément présentes, et s'étaient confrontées, pendant son élaboration. Chaque acteur avait une lecture personnelle de la situation et du projet. Par exemple, les habitants de ces secteurs étaient selon les cas considérés par ces acteurs comme des déplacés de guerre, des pauvres ou des gens vivant dans de mauvaises conditions. L'accès au foncier était parfois mis en avant par la dénonciation du squat des terrains par des personnes arrivées en même temps que les réfugiés pour tirer avantage de la situation, ou au contraire par une insistance portée sur l'injustice sociale issue de la spoliation des terres appartenant aux villageois d'origine par de grands propriétaires fonciers proches du pouvoir à l'époque de la réalisation du cadastre. Les

stratégies décrites étaient très variées et plusieurs conceptions de la ville étaient présentes. Suivant sa lecture, chaque acteur établissait sur le projet une série de diagnostics combinés, parfois articulés ou cohérents, généralement composites, parfois contradictoires, reflétant la multirationalité des acteurs et le fait qu'aucun d'eux n'a de stratégie univoque.

Première constatation, l'enquête beyrouthine fait apparaître que les lectures de la situation par les acteurs ne dépendent pas uniquement de leur catégorie sociale ou de leur profession, ni même de leur appartenance confessionnelle, de leur position dans le système d'acteur ou de leur appartenance à la partie gouvernementale ou aux partis chiites. On peut en particulier constater un décalage entre les rôles— techniques et politiques — des acteurs et leurs raisonnements. D'une part, les acteurs politiques de la décision, tant les décideurs politiques qui ont impulsé et proposé le projet (Rafic Hariri et son équipe) que ceux qui ont participé aux négociations (les membres des partis Amal et Hezbollah), tenaient des discours fortement marqués par les logiques techniques, issues de leur formation (de nombreux élus sont ingénieurs et plusieurs ingénieurs ont participé aux négociations politiques) et / ou de leur représentation idéale de la ville. En particulier, au plus haut niveau politique, le Premier ministre, présenté par tous comme le porteur principal du projet, est à l'origine un professionnel de l'immobilier et a construit sa fortune (une des premières mondiales) comme investisseur : dès les années 1980 il songeait à la façon de rebâtir Beyrouth, alors encore en guerre, et n'a cessé, une fois à la tête du gouvernement, de penser en bâtisseur. D'autre part, les urbanistes et les acteurs techniques affirment rester en retrait et se cantonner dans leur rôle technique en raison du caractère politiquement sensible de l'opération. Mais, justement en raison de ce contexte, ils sont extrêmement au fait des dimensions politiques du projet, et nombre d'entre eux en ont intégré d'office, par anticipation, les données dans les propositions qu'ils ont faites dans les études, en même temps que les revendications sociales et les enjeux économiques de la reconstruction.

Trois registres de raisonnement

Les représentations mobilisées dans la conception du projet ne relèvent pas toutes du même mode de raisonnement. Trois registres peuvent être mis en évidence.

Deux registres projettent dans le futur et mettent en œuvre des rationalités en finalité, tout en s'exprimant quasi exclusivement dans le cadre d'un discours sur la situation présente. Les acteurs s'expriment ainsi par moments dans un *registre de l'idéal* (aux deux sens d'idéal et de l'idéal souhaité) visant une transformation d'une situation vers une autre à venir en fonction

de projets conçus par la pensée, explicites ou non. Ce registre comprend à la fois les projections constituées à atteindre (utopies, modèles urbains et sociaux, projets politiques, améliorations techniques, application effective des règles déjà existantes...) et la façon dont on pense pouvoir susciter le changement (théories partielles sur le changement social, connaissance des possibilités d'évolution, hypothèses causales). Les acteurs s'expriment à d'autres moments dans un *registre des stratégies*, décrivant le projet comme dynamique et considérant les enjeux, les forces en présence et les stratégies dont le projet n'est parfois lu que comme un instrument dans des manœuvres plus larges (obtenir des « victoires » politiques, des bénéfices économiques...). Un troisième registre, le *registre du jugement*, met en œuvre une rationalité en valeur. Les acteurs s'expriment alors des jugements, souvent formulés en termes de justice ou d'injustice, sur la situation existante, la fin projetée ou les moyens d'y parvenir, considérés comme plus ou moins dignes d'estime. Ce registre critique ou justifie les pensées supposées, les paroles, les actes et les omissions identifiés dans les deux registres précédents.

Des principes rejoignant les théories de l'urbanisme, mais pas de modèle constitué

Dans le registre de l'idéal, les idées mobilisées par les acteurs d'Élyssar rejoignent des théories de l'urbanisme porteuses d'un objectif social. Les acteurs n'expriment cependant jamais en cohérence un ensemble de règles, ni n'évoquent explicitement de modèle urbain constitué. Ils n'en empruntent que les notions constitutives, sans parfois les relier entre elles, pour les recomposer diversement en des modèles urbains personnels, actifs, ceux-ci, dans la définition du projet et dans la construction des évidences sur lesquelles repose bon nombre de décisions (normes d'équipement, forme urbaine). Plusieurs visions s'opposent suivant la façon dont l'acteur considère le groupe social qu'il souhaite faire évoluer à travers le projet.

La grande majorité des acteurs interrogés ont des visions progressistes, recherchant l'esthétique, l'hygiénisme et la modernité. Un des principaux leitmotiv invoqués, améliorer les conditions de vie et mettre de l'ordre, vise à la fois l'espace et ses habitants. L'aménagement s'oppose au désordre spatial et à la spontanéité des comportements sociaux qui lui est relié, le passage vers la citoyenneté ordonnée est supposé civiliser les habitants et une meilleure adéquation de l'espace créer des conditions de vie plus dignes. Certains donnent la construction de logements standard pour les délogés comme l'opportunité d'une ascension sociale vers la classe moyenne. D'autres considèrent que rendre le progrès accessible à tous suscitera le changement des pratiques sociales caractéristiques des formes de regroupement traditionnelles que présenteraient ces quartiers informels. Enfin, que la situation soit souhaitée

ou redoutée, un consensus est établi autour du fait que l'ouverture de la banlieue sud à tous les Beyrouthins introduira la mixité sociale et permettra le déploiement de nouveaux liens sociaux, voire favorisera la réconciliation.

Les acteurs qui, au contraire des précédents, souhaitent préserver le tissu social existant se fondent sur le même présupposé — la transformation de l'espace aura un impact sur les modes de fonctionnements sociaux —, mais ils refusent le changement des cadres et styles de vie pour conserver les formes de sociabilité existantes. La préservation de culture est invoquée pour critiquer le relogement dans un habitat qui ne serait adapté ni aux modes de vie ni aux relations sociales (logements superposés plutôt que de plain-pied avec patio, espaces couverts partagés, réseaux d'eau collectifs, concierge commun...). Ces acteurs promeuvent un habitat qui convienne aux pratiques existantes.

Des stratégies territoriales et communautaires

La modification par le projet de la configuration sociale de la banlieue sud est par ailleurs largement conçue par les acteurs au travers de raisonnements formulés en termes de stratégies. L'espace est alors relié à des groupes sociaux organisés et l'intervention spatiale conçue comme un moyen de préserver ou au contraire de modifier, voire briser, l'organisation collective existante au profit d'une autre. À Beyrouth, la banlieue sud est présentée avant tout comme un territoire chiite : un espace habité par un groupe social, dominé par une autorité, les partis chiites Amal et Hezbollah, lieu de pouvoir, espace à défendre ou à conquérir, espace marqué, mais aussi, plus largement, espace collectivement pensé, pratiqué et vécu comme spécifique. Ces représentations politiques et symboliques, dont la force tient en grande partie aux souffrances et aux passions dont la banlieue sud a été un lieu emblématique, sont très largement partagées et le terme de « banlieue sud » (*dâhiye*) n'est jamais neutre dans l'esprit de ceux qui l'utilisent (Harb 2003). Le déplacement ou non de la population de quartiers entiers hors de la zone (par l'indemnisation ou le relogement en banlieue plus lointaine) est dès lors perçu comme un enjeu politique, économique et social majeur.

La guerre civile reste très présente dans les esprits. Ses lieux symboles en banlieue sud sont mentionnés par les acteurs de façon récurrente : les chalets des plages occupés en une nuit après la chute du bidonville de la Quarantaine en 1976, la route stratégique de l'aéroport et ses barrages, la Cité sportive bombardée, les massacres dans le camp palestinien de Sabra et Chatila en 1982... Les logiques stratégiques territoriales et communautaires qui prévalaient pendant la guerre seraient une composante essentielle des choix d'urbanisme d'Élyssar,

comme elles avaient été une contrainte majeure dans la réalisation, pendant la guerre, du schéma directeur de Beyrouth de 1986. Le projet est lu encore par nombre d'acteurs dans des logiques de reconquête ou de défense territoriale, auxquelles se mêlent des intérêts économiques. Pour certains, la banlieue sud serait ainsi non seulement une zone habitée majoritairement par des Chiïtes, politiquement représentés par Hezbollah et Amal, mais encore un territoire conquis, que ces partis, en tant qu'héritiers des milices de la guerre, chercheraient à conserver en favorisant la réhabilitation ou le relogement sur place des habitants. De son côté, la communauté sunnite est soupçonnée de vouloir défaire les partis chiïtes de ce territoire par l'intermédiaire de ce projet impulsé par le Premier ministre de l'époque, de cette confession. L'objectif aurait été de chercher à repousser les Chiïtes à l'intérieur des terres (par un relogement hors du périmètre ou par des indemnisations), à « tenir » la route de l'aéroport ou à établir une continuité sunnite le long de la côte et un passage vers la ville sunnite de Saïda. La question du contrôle du territoire reste intrinsèquement liée à la question stratégique de ses accès, et laisser ou non les autoroutes traverser ces quartiers devient une question cruciale (Deboulet et Fawaz, 2004). Cette logique communautaire a en particulier empêché le gouvernement d'envisager le relogement des habitants d'Élyssar sur un territoire druze en banlieue lointaine.

Lorsque le projet n'est pas érigé en instrument stratégique de belligérance, quelques acteurs pointent le risque que la persistance de « ghettos » fait prendre en cas de nouveau conflit. Parce qu'elle transforme à la fois les lieux et les liens sociaux, la solution du relogement sur place des habitants dans des ensembles, même grands, mais contrôlables, est conçue par certains ingénieurs du projet comme le moyen d'une meilleure surveillance des habitants de la communauté chiïte. L'objectif est de pouvoir évaluer et situer les forces de l'adversaire, et pour cela de contrôler des appartements, dont on sait dénombrer les habitants, plutôt que des quartiers ou des territoires. Certains acteurs des municipalités de la banlieue sud, acquises depuis les élections municipales de 1998 par le Hezbollah, en cherchant également les moyens de contrôler leurs propres habitants, rejoignent paradoxalement sur ce point la stratégie de relogement du Gouvernement.

Des raisonnements mêlés

Un certain nombre de thèmes clefs, liant espace et lien social, sont à l'intersection de ces deux registres idéal et stratégique : la ceinture de misère, l'exode rural, l'accès des Chiïtes à la ville. Évoqués de façon récurrente par plusieurs acteurs d'Élyssar, ces thèmes présentent des contradictions inhérentes au fait qu'ils sont abordés à la fois dans ces deux registres et que les

acteurs y raisonnent en même temps sur différents groupes sociaux qui se superposent (les pauvres et les illégaux, les ruraux et les Chiites, les Libanais et les habitants de la banlieue sud...).

La ceinture de misère

Désignant les quartiers pauvres périphériques, l'expression « ceinture de misère » (Bourgey et Pharès 1973) évoquait avant-guerre la pauvreté à éradiquer des banlieues et la perception d'un danger lié à la présence d'un collier de bidonvilles enserrant la capitale, trop petits et espacés pour former une véritable ceinture physique autour de la ville, mais largement peuplés de Palestiniens dans des camps armés et devenus autonomes après les accords du Caire (1969). Bien que la réalité soit tout autre aujourd'hui (82 % des habitants des quartiers illégaux à Élyssar sont Libanais, par exemple), cette expression imagée, gardant cette double connotation stratégique et idéale, reste fréquemment utilisée par les acteurs pour, d'une part, expliquer pourquoi le projet du centre-ville, îlot luxueux entouré de quartiers insalubres, ne peut se passer d'un projet d'amélioration des banlieues et pour, d'autre part, exprimer le danger social aux portes de la ville. L'expression permet en particulier aux acteurs de parler d'une situation sociale souvent lue comme double. Elle distingue les habitants des lotisseurs illégaux ; les acteurs de la demande de logement de ceux de l'offre ; ceux qui ont migré de la montagne à la ville et n'avaient d'autre choix que de s'installer, même provisoirement, dans les quartiers irréguliers, les seuls à la mesure de leurs revenus, de ceux qui, déjà sur place, utilisaient leurs ressources et leurs réseaux souvent mafieux pour créer cette offre de logement irrégulière et qui, eux, auraient agi dans le but de regrouper des clients et coreligionnaires sur un espace afin de créer un territoire au sens militaire du terme. Le projet répondrait à cette préoccupation des acteurs en prévoyant à la fois d'améliorer les conditions de vie de cette population hétérogène tout en modifiant le tissu social pour briser cet encerclement.

Réversibilité de l'exode rural et équilibre communautaire

Fortement marquée par les idées développées par l'Irfed (Institut de recherche et de formation en vue du développement) qui, au début des années 1960, avait postulé que les migrants ruraux retourneraient dans leurs villages en cas de politique de rééquilibrage du développement des régions, la croyance en la réversibilité de l'exode rural est solidement ancrée dans les esprits des acteurs d'Élyssar, y compris chez des professionnels de haut vol et chez le Premier ministre Hariri. Cette question est intimement associée à la question des déplacements forcés de la guerre. Ainsi l'un des principaux motifs de la décision de reloger

les habitants fut la présence dans le périmètre d'Élyssar de réfugiés du Sud Liban. Ayant migré principalement pendant la guerre, ils étaient aujourd'hui urbains depuis parfois plus de 20 ans. Mais c'étaient les seuls qui ne pouvaient pas retourner dans leur région d'origine encore occupée par Israël au moment de l'élaboration du projet (le Sud n'a été libéré de l'occupation israélienne qu'en 2000), il fallait donc leur proposer une solution sur place. L'affirmation de cette réversibilité est soupçonnée par certains d'être le masque d'une stratégie communautaire des Sunnites et des Chrétiens qui voudraient se débarrasser des Chiites en les renvoyant dans leurs régions d'origine, indemnisés. En effet, au Liban, les ruraux pauvres sont traditionnellement assimilés aux Chiites — le Mouvement des déshérités de l'imam Moussa Sadr exigeait déjà une justice sociale pour les Chiites bien avant la guerre et ses exodes. Et les migrations des régions rurales périphériques du Liban vers la banlieue, avant et pendant la guerre, auraient créé aux yeux de beaucoup un problème de répartition de la population sur le territoire et un déséquilibre communautaire autour de la ville, auxquels le retour en milieu rural apporterait une réponse.

L'accès des Chiites à la ville

L'image villageoise des quartiers illégaux de la banlieue sud-ouest— un lien à la terre, des habitations basses, des espaces extérieurs attachés à l'habitation (cours, jardins), un tissu non orthogonal — est associée dans les discours de plusieurs acteurs à la persistance d'une mentalité, d'habitudes et de liens sociaux de type rural, nonobstant une migration parfois ancienne vers la ville et malgré la parution dès avant-guerre d'études montrant qu'en dépit du fort maintien en milieu urbain des formes de regroupement traditionnel, celles-ci avaient tendance à l'éclatement à mesure que s'effectuait l'ascension sociale (Nasr 1979). Le dénigrement de ce caractère villageois des quartiers illégaux, associé au déni de la cidadinité et à l'incapacité présumée de ces habitants, particulièrement des plus pauvres, à créer un espace de qualité urbaine, est un argument du registre de l'idéal largement employé par les acteurs en faveur de la création d'immeubles neufs. Il est également pour certains un argument stratégique pour dénier l'accès à la ville aux Chiites, ici encore assimilés aux ruraux. Objet de débat au Liban dès avant-guerre, l'accès des Chiites à la ville entre dans le cadre d'une lutte politique des partis chiites pour leur intégration à la société urbaine (ils ne veulent plus qu'on les considère comme des ruraux en ville). Ils veulent enrayer le mécanisme de changement social fonctionnant, selon eux, à leur détriment (marginalisation sociale, exclusion du pouvoir, l'inégalité des chances) et fixer la présence chiite à Beyrouth, politiquement, économiquement et socialement (Nasr 1985). Les partis Amal et Hezbollah étaient ainsi prêts

à accepter que les gens soient délogés, à condition qu'ils soient relogés sur place, la banlieue sud étant leur seule porte d'accès à la capitale. Mais bien d'autres, pensant les Chiites comme des citoyens de second degré prêts à quitter les lieux pour de l'argent, chercheraient à indemniser les habitants pour éloigner de la ville une communauté devenue aujourd'hui plus forte après la guerre de résistance contre Israël et susceptible de menacer la suprématie urbaine chrétienne et sunnite.

La mobilisation de systèmes de valeurs différents

Troisième registre de raisonnement, les acteurs recourent très régulièrement, explicitement ou implicitement, à la notion de justice, de justesse ou de légitimité pour analyser tant la situation existante que les ambitions du projet et les systèmes d'acteurs auxquels ils appartiennent. Les acteurs s'attachent, dans la construction de leurs discours, à plusieurs systèmes de valeurs à la fois pour critiquer et justifier Élyssar, les imbriquant de façon très personnelle, complexe, et parfois conflictuelle à l'intérieur d'un même raisonnement (Boltanski et Thévenot 1991). En faisant largement appel à la justification et à la critique, suivant différents systèmes de valeurs, les acteurs du projet situent leur réflexion fondamentale bien au-delà de l'espace, rejoignant l'idée que l'espace est sociétal de part en part de même que la société est spatiale de bout en bout (Lussault 1996).

Deux systèmes de valeurs sont omniprésents dans les discours des acteurs du projet. Les valeurs du progrès, de l'efficacité, de la productivité, de la prévisibilité, de l'organisation, pour lesquelles la qualité est de répondre utilement aux besoins, d'assurer un fonctionnement normal et de bien déterminer le futur pour bien le maîtriser sont utilisés par quasiment tous les acteurs (faisant écho à la nature organisatrice de l'urbanisme). Elles sont très présentes en particulier chez les principaux acteurs politiques du projet. Les valeurs civiques, du collectif, de l'intérêt général, de l'action collective, de la solidarité du droit et de la légalité, qui recentrent le projet sur l'entité sociale sur laquelle l'urbanisme intervient (les établissements humains), sont elles aussi utilisées par tous les acteurs. Elles sont très présentes en particulier chez les urbanistes et ingénieurs. La récurrence de la mobilisation de ces valeurs par les acteurs est l'une des raisons principales de l'importance que tiennent dans le projet les discours sur la dimension sociale du projet. Nous verrons que c'est dans mobilisation de valeurs civiques à différentes échelles et pour plusieurs groupes sociaux distincts, que se trouvent les oppositions et les contradictions fondamentales que le projet a dénouées par le compromis.

Les occupants illégaux à la fois critiqués et justifiés

Dans tous les systèmes de valeurs, les occupants irréguliers se trouvent critiqués. Mais, dans chacun, il s'y trouve une ou plusieurs raisons de les juger positivement et de les justifier. C'est autour des valeurs civiques que se situent les oppositions les plus significatives. Nombre d'acteurs insistent sur l'illégitimité des personnes qui se sont accaparées les terrains d'autrui, par la force, sous le contrôle et la direction des milices ou de leurs alliés qui, pendant la guerre, dominaient ces terrains. Ils évoquent l'injustice de ce phénomène vis-à-vis des propriétaires de terrain qui n'ont pu ou su se défendre par eux-mêmes, faute de l'être par un état de droit. Certains insistent particulièrement sur l'importance de la légalité en soi¹. Mais tous évoquent des raisons de ne pas accuser ces habitants réfugiés de la guerre. Ils leur reconnaissent un droit à s'installer quelque part, invoquent la pénurie de logements, l'ampleur des déplacements de population et, bien souvent, la nécessité de recourir à ces procédés établis par les milices de la communauté qui les accueillait. Les réfugiés sont justifiés par tous les interlocuteurs par l'absence de l'État, qui n'a pas empêché cette situation et offert des alternatives, incapable qu'il était à l'époque de protéger et de reloger ses ressortissants.

Les valeurs civiques, qui justement stigmatisent le plus violemment ces quartiers, donnent aussi les arguments les plus forts d'une justification des habitants et d'une intervention en leur faveur. Les justifications fournies par les acteurs de l'occupation illégale sont toutes déclinées à partir du thème de la défaillance de l'État, mais varient selon le groupe social vis-à-vis duquel celui-ci n'a pas joué son rôle. Premièrement, pour certains acteurs, les habitants auraient développé une stratégie en réponse à l'incapacité de l'État à s'occuper des pauvres. Deuxièmement, pour d'autres, par déficit d'intervention publique, les occupants irréguliers auraient été victimes d'une inégalité de traitement entre la banlieue sud et le reste de l'agglomération qui aurait entraîné partition et désunion de la société. Troisièmement, vis-à-vis des déplacés de la guerre, se sont développées une compréhension vis-à-vis de l'illégalité, une excuse de certains des habitants, la dénonciation de l'injustice d'une situation malheureuse subie et l'évocation d'un droit à réparation. Quatrièmement, dès la fin des années 1950, les premiers arrivés se seraient installés, soutenus par la municipalité, par vengeance contre le scandale d'un gouvernement jugé ni très démocratique, ni très légal qui

¹ Un urbaniste ayant participé au projet dit ainsi « À mon avis, quand il faut résoudre un problème d'illégalité, il faut d'abord le mettre dans un cadre légal. Si on ne le met pas dans un cadre légal, je crois qu'on amplifie le problème. Parce que, le but essentiel, à mon avis, c'est moins de dire « le pauvre », que de régulariser la situation de l'illégal. Parce que le pauvre, ça va exister, ça existe. La pauvreté est une notion relative, pour moi. Par contre, le légal et l'illégal, c'est ce qui distingue un homme, dans une société organisée, d'une bande ou de n'importe quel comportement... Un humain » (juillet 1999).

aurait laissé ses amis privatiser les plages et des terrains publics de la banlieue sud. Enfin, plusieurs personnes évoquent le Procès des Sables de 1955, jugé injuste car il avait donné raison aux propriétaires privés de terrains traditionnellement communaux sur lesquels il y avait eu superposition de droits au siècle précédent. La référence à ce procès est utilisée pour appuyer la légitimité d'ayant droits lésés et, par extension, des habitants qui en sont solidaires et pour exprimer le sentiment d'injustice sur la question de l'accès des pauvres à la terre et le désir de lutte populaire pour une justice démocratique contre la justice des tribunaux.

Des profils topiques d'acteurs

Les acteurs ont tous des façons différentes de juger l'occupation illégale négativement d'un point de vue et positivement d'un autre. Certains ne jugent pas l'anormalité formelle ou l'inadaptation aux besoins, mais seulement l'incivisme. D'autres, à l'inverse, reconnaissent un droit, la qualité d'un certain opportunisme, voire l'adaptation de l'acte à un besoin, mais n'acceptent pas la sortie de la norme. On peut répertorier de nombreuses configurations. Tous les acteurs établissent des hiérarchies personnelles, en fonction de la situation. La combinaison des représentations et jugements dans les trois registres et la façon dont les individus en gèrent les contradictions éventuelles forme les éléments de leur position vis-à-vis du projet. Rien ne permet de dire qu'il existe un cadre référentiel commun puisque chaque acteur donne une lecture partielle dont seulement certains éléments sont partagés avec d'autres. Chaque acteur a ainsi un profil personnel, qu'on peut appeler « profil topique » car il relie l'acteur à une problématisation autour d'un lieu au sens large, établi à partir de références à des valeurs extérieures au projet mais mobilisées dans un contexte particulier. Ces points de vue s'affrontent ou se rejoignent pour définir le projet.

Faisceaux de convergences vers les choix du projet : le cas du relogement sur place

Même lorsqu'elles sont largement partagées, les représentations ne modèlent pas directement le projet. Malgré des influences parfois manifestes, il est impossible d'attribuer la paternité d'un choix à un ou plusieurs membres des équipes de Rafic Hariri, d'Amal ou du Hezbollah. Les décisions du projet sont le fruit des interactions, dans un contexte d'interdépendance stratégique, entre ces acteurs qui usent de manipulations, de pressions et d'échanges marchands (Harb el-Kak 1999). Élyssar n'est qu'un dossier parmi d'autres entre le Gouvernement, les partis chiïtes et les acteurs régionaux qui les soutiennent. Dans le cadre de ce rapport de forces, chacune des parties de la négociation vise un accord qui corresponde à ses intérêts et représentations propres. Certaines propositions sont le lieu d'une cristallisation.

Des idées conviennent, c'est-à-dire qu'elles font écho à une série de jugements qu'une personne porte sur elles à partir de différents systèmes de valeur. Les choix du projet sont alors porteurs du sens que les acteurs leur donnent, mais ce sens est différent pour chacun. Aucune partie n'a fait accepter à l'autre ses façons de voir. Aucune justification d'ensemble ne permet de caractériser chacun des choix établis. Ces choix ont été faits parce qu'un faisceau de jugements et de représentations hétéroclites converge vers eux. Ils évitent le différend et rendent compatibles les jugements. Ils ne resteraient pertinents et en adéquation avec le système que tant qu'ils sont porteurs des justifications de chacun.

Pour obtenir les résultats qu'ils souhaitent, les acteurs se sont accordés sur un certain nombre de choix qui forment le programme du projet. Parmi ces choix, la décision nodale de reloger sur place les habitants qui le voudront, fondement de l'accord avec le choix de l'instrument de l'Établissement public, répond à plusieurs représentations liant espaces et formes sociales et est à l'intersection de faisceaux d'attitudes fondées sur des principes de plusieurs systèmes de valeur. Nombre de jugements convergent vers l'idée du relogement plutôt que d'une compensation financière, du relogement plutôt que de la réhabilitation et du relogement sur place plutôt que du relogement ailleurs. Trois d'entre eux ont une place particulière dans les raisonnements. Ils reposent sur plusieurs attitudes et représentations vis-à-vis des lois et des droits. Il agit des arguments de la justice sociale, du respect du droit national et du rejet de la division sociale.

De la justice sociale au relogement

La nécessité de traiter tout le monde selon la même justice est l'un des moteurs ayant mené au relogement au détriment de l'indemnisation. Les parties de la négociation se retrouvent en effet sur la volonté d'agir en priorité en faveur de l'amélioration de l'habitat dans les quartiers illégaux : pour les uns, c'est dans l'idée de favoriser une plus grande justice sociale entre les communautés, pour les autres, il s'agit d'un rattrapage suite à un délaissement de l'État. Dans les esprits, il faut fournir un logement et non une indemnité, octroyer un droit d'habiter et non un bien marchand. Cette distinction n'a de sens que dans la justification. On ne peut séparer la valeur d'habitat de la valeur patrimoniale d'un logement et les bénéficiaires pourront revendre leur logement. Mais en voulant octroyer un logement, et non des indemnités, on exprime le fait que l'on veut compenser des inégalités en termes d'habitat, dont les quartiers illégaux seraient l'expression du problème, et qu'on ne souhaite pas compenser ceux qui ont fait de cet habitat une valeur marchande. Symboliquement, le relogement à Élyssar permet de satisfaire ceux pour qui la justification du projet est avant tout justice sociale.

L'affirmation de droits sans remise en cause du droit

La réhabilitation des quartiers est rejetée d'emblée par toutes les parties de la négociation, pour des principes de fonctionnalité mais également par souci de justice vis-à-vis des Libanais qui n'avaient pas squatté, afin de ne pas entériner les acquis de la guerre. Il n'y a jamais d'ambiguïté sur la légitimité des propriétaires. Bien que certains habitants désireraient rester dans les lieux qu'ils occupent, aucune régularisation n'est jamais envisagée par leurs représentants. En dépit d'insinuations selon lesquelles les terrains n'auraient peut-être pas été attribués à leurs réels propriétaires quarante ans plus tôt, dans le Liban des années 1990, ni la cause collective des pauvres, ni celle des déplacés, ni celle des habitants de la banlieue sud n'est à même, dans les esprits, de justifier une altération des droits sur la propriété. Au contraire, tout se passe comme si était adoptée, de façon unanime, une échelle des valeurs plaçant la loi établie plus haut que le mouvement civique qui la remettrait en cause pour une plus grande justice. Même, si au bout du compte, les propriétaires fonciers légaux devront être expropriés, notamment pour que l'établissement public obtienne des terrains pour le relogement, les acteurs s'accordent à refuser le principe de les exproprier à la seule fin de régulariser. La propriété foncière actuelle des terrains occupés n'est jamais remise en cause et est au contraire, en soi, un obstacle à l'idée de réhabilitation.

Cet attachement de toutes les parties au droit foncier existant ne va pas de soi dans un pays à l'histoire foncière complexe et chahutée. En mettant la loi et le droit de propriété au cœur des raisonnements et en structurant l'espace des négociations autour du droit, l'échelle des raisonnements est pour tous, paradoxalement, et malgré l'obtention par les partis chiïtes de bénéfices pour la collectivité des habitants de la banlieue sud qu'ils défendent, celle de l'ensemble du pays. Dans le Liban des années 1990, le pays serait une référence ayant plus de sens et qui serait plus capital, après une guerre civile, que n'importe quel autre espace social. En s'appuyant résolument sur ce droit de la propriété qui a traversé la guerre, Élyssar peut être lu en cela comme un projet de la Reconstruction et de la réconciliation, et non uniquement, comme bon nombre de lectures des stratégies le laissent entendre, comme la poursuite des luttes territoriales.

Rester sur place, un conflit d'échelle de l'intérêt commun

Tous les acteurs se rejoignent sur l'importance de l'unité et le rejet de la division sociale. Fondées sur ces principes, deux attitudes civiques opposées, prenant en compte les groupes sociaux à des échelles différentes, sont au cœur des négociations. Les acteurs qui

raisonnement à l'échelle du pays et de l'État refusent la division du territoire entre les communautés. Ils acceptent le principe de l'indemnisation et du relogement, mais ce relogement ne doit surtout pas se faire sur place, car il entérinerait une situation de partition de fait de la société en groupes confessionnels. Les acteurs qui raisonnent à l'échelle de la banlieue sud chiite refusent, eux, la dilution de la communauté en une série d'individus qui voudraient s'affranchir des directives des partis et agir dans leurs propres intérêts. Cette logique civique interne à la communauté encourage l'union, l'action collective, l'adhésion à une cause, la défense des intérêts du groupe, la résolution de leurs problèmes communs. Elle cherche pour cela à conserver un tissu social existant, la structure et la matérialité du groupe et à obtenir des droits et des avantages pour les habitants de la zone. Elle est légitimée par l'accession des membres du Hezbollah au Parlement en 1992 et à la tête des municipalités de la banlieue sud en 1998. Cette logique civique s'oppose radicalement à la précédente puisqu'elle prône le maintien d'une population homogène sur place.

En prenant un petit peu de ces deux attitudes opposées, la solution retenue pour Élyssar — la proposition d'un relogement sur place *et* la possibilité de choisir l'indemnisation — forme un compromis qui à la fois répond aux deux exigences et se justifie mal dans l'une comme dans l'autre. La difficulté, sans doute rencontrée par les négociateurs, à réunir en un seul projet des représentations fondamentalement opposées se traduit par une quasi-absence de texte officiel qui permettrait d'en exprimer une synthèse. Les textes consensuels produits pour définir le projet ont été réduits au strict minimum (les décrets d'Élyssar) et ne présentent ni mise en perspective, ni construction de la problématique, ni objectifs généraux explicites. Aucune justification d'ensemble consensuelle ne peut exister. Les textes restent suffisamment flous pour que chacune des parties puisse tant les interpréter que les justifier dans ses propres termes.

Un compromis qui suffit en soi à la mise en œuvre

La mobilisation des deux systèmes des valeurs civiques et organisatrices dans la notion même d'urbanisme donne des clefs de lecture sur le lien récurrent que l'on trouve entre projet urbain et projet social et sur le fait que l'urbanisme de plans se fonde sur la notion d'intérêt public. La définition et l'échelle du groupe social sur lequel on veut intervenir par l'espace a un impact déterminant sur les options d'un projet d'urbanisme. Les thèmes du ghetto, de la mixité sociale urbaine, du logement social et de la régularisation des quartiers irréguliers sont au cœur des questions posées par ces oppositions civiques qui mettent face à face des exigences de justice vis-à-vis de groupes sociaux différents. Mais paradoxalement, si les

oppositions entre légitimités se font bien selon ces lignes de partage, les adhésions aux choix d'un projet ne reprennent pas ce découpage. Plusieurs justifications à une même échelle peuvent mener à des choix différents, tandis qu'un même choix peut satisfaire plusieurs exigences de justification à des échelles différentes, ce qui permet les compromis.

Si de nombreuses façons de penser la transformation de l'espace en fonction de l'impact social recherché sont présentes à Élyssar, on constate surtout que des impacts sociaux différents, voire opposés, sont attendus d'un même choix spatial, en particulier celui du relogement sur place. Les acteurs ont des objectifs sociaux à des échelles différentes : les uns privilégient les habitants de la ville, les autres ceux de la banlieue sud. Cette contradiction est toutefois masquée. En effet, l'accord autour des choix du projet semble au moins aussi important que leur contenu. Par le seul fait d'exister, le projet constitue un terrain d'entente qui permet la poursuite des relations. Pour que l'accord tienne, il ne faut pas rendre ses contradictions visibles tant qu'elles ne sont pas résolues. Les modalités de mise en œuvre du relogement n'ont ainsi jamais été définies précisément.

Les parties de la négociation se sont accordées sur le compromis complexe du relogement car il répondait à leurs exigences respectives, mais cet accord leur posait également problème à chacune car il contenait une composante qui allait à l'encontre de leurs positions. Le temps de la mise en œuvre a été celui du glissement non-dit vers d'autres options. Le projet n'a été que très partiellement mis en œuvre : mis à part le commencement des procédures de remembrement et d'expropriation, seules les principales routes et autoroutes traversantes ont été réalisées. Pour cela, en dérogation à leurs exigences, les partis chiïtes ont accepté que les familles habitant sur leur tracé soient délogées, à titre exceptionnel, contre des indemnités conséquentes. Les appartements pour le relogement n'ont pas été construits, les règles de leur attribution n'ont pas été définies et les quartiers irréguliers sont encore là aujourd'hui. Le choix du relogement sur place était principalement justifié aux yeux du Premier ministre par la présence parmi les futurs bénéficiaires des réfugiés du Sud Liban. Lorsque la région est libérée en 2000, il imagine qu'il va être possible de négocier une nouvelle solution pour Élyssar dans laquelle les habitants pourront tous être indemnisés et retourner dans leur région d'origine. Par ailleurs, dix ans après la fin de la guerre, il lui a semblé enfin possible de mettre face à face habitants et propriétaire fonciers (l'un rachetant le terrain à l'autre, ou inversement), estimant que ces derniers ne sont plus les propriétaires initiaux lésés mais d'autres qui ont, depuis, acheté en connaissance de cause. Avec l'évolution des profils

topiques du Premier ministre et des partis chiites, le temps de la mise en œuvre est devenu celui d'une recomposition du projet.

L'accord sur la partie contradictoire du projet a ainsi permis de dénouer des tensions, de poursuivre les relations et d'atteindre largement, par une réalisation partielle et dérogatoire aux règles convenues, les principaux objectifs sociaux des uns et des autres. D'une part, la partie gouvernementale a obtenu la possibilité de moderniser et d'ouvrir la banlieue sud à l'ensemble de la population, elle a pu engager la construction d'autoroutes traversant la zone et elle a obtenu l'arrêt de l'extension des quartiers irréguliers. D'autre part, les partis chiites ont obtenu pour la population qu'ils représentent une reconnaissance officielle de droits aux habitants irréguliers et la levée de la menace d'une expulsion sans compensation.

Reste que la particularité du terrain beyrouthin permet de mettre en évidence l'opposition entre les droits existants et les droits revendiqués. Les droits de l'urbanisme et de la construction sont constitués dès les années 1960. La banlieue sud est depuis un siècle le terrain de projets d'urbanisme ; elle est un lieu par excellence de l'expression de ces droits. Le droit de la propriété est garanti par l'État, à partir de l'inscription au cadastre, situation peu fréquente dans le monde. La question de l'irrégularité ne prête donc pas à confusion. Le droit sert de référence et il n'y a pas d'ambiguïté sur la légitimité des propriétaires. Personne ne revendique d'ailleurs jamais le transfert de la propriété au profit des occupants. Dans ce contexte, il apparaît que les revendications politiques ne sont pas une remise en cause du droit existant, mais la revendication de droits en faveur d'un groupe : l'accession à la ville, la compensation de défaillances de l'État, la justice sociale. Il n'y a pas de chevauchement sur ce point dans les raisonnements, à la différence de ce qui se passe parfois dans les pays où le droit est moins clairement constitué ou moins présent au fond des esprits. L'utilisation toujours partielle de la référence au procès de 1955 en est la traduction et le choix du relogement en est une conséquence. L'importance de la place du droit, au Liban, dans les raisonnements des acteurs conduit à s'interroger sur les conditions dans lesquelles les projets de régularisation des quartiers irréguliers sont possibles, en particulier au regard du rôle que joue le droit dans une société en période de réconciliation nationale et / ou de (re)construction d'un État de droit.

Ouvrages cités :

BERRY-CHIKHAOUI I. et DEBOULET A. (2000), *Les compétences des citoyens dans le monde arabe, Penser, faire et transformer la ville*, Paris Kharthala-Urbama

BOURGEY A. et PHARES J. (1973), Les bidonvilles de l'agglomération de Beyrouth, *Revue de géographie de Lyon*.

BOLTANSKI L. et THEVENOT L., (1991) *De la justification, Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.

CLERC-HUYBRECHTS V. (2002), *Les principes d'action de l'urbanisme, le projet Élyssar face aux quartiers irréguliers de Beyrouth*, doctorat en urbanisme, Université Paris 8.

CHOAY F. (1980), *La règle et le modèle*, Paris, Seuil.

DEBOULET A. et FAWAZ M., PRUD

FRIEDBERG E. (1993), *Le pouvoir et la règle. Dynamiques de l'action organisée*, Paris, Seuil.

HARB M. (2005) *Action publique et système politique pluricommunautaire: les mouvements politiques chiites dans le Liban d'après-guerre*, thèse de doctorat en sciences politiques, IEP Aix-en Provence.

HARB M. (2003), « *La Dahiye de Beyrouth : parcours d'une stigmatisation urbaine, consolidation d'un territoire politique*, *Genèses*, 51, Juin 2003, p.70-91

HARB EL-KAK M. (1999) La reconstruction de la banlieue sud-ouest de Beyrouth : une négociation entre État et acteurs politiques in HUYBRECHTS É. et DOUAYHI C. (eds), *Reconstruction et réconciliation au Liban, Négociations, lieux publics, renouement du lien social*, Beyrouth, Cermoc.

LACAZE J.-P (1997)., *Les méthodes de l'urbanisme*, Paris, PUF.

LUSSAULT M. (1996), *L'espace en action, de la dimension spatiale des politiques urbaines*, habilitation à diriger des recherches en géographie, Tours, Université François Rabelais.

NASR J., VOLAIT M. (2003) : *Urbanism : Imported or Exported ? Native Aspirations and Foreign Plans*, Chichester, Wiley-Academy/UK.

NASR S. (1985), La transition des chiites vers Beyrouth : mutations sociales et mobilisation communautaire à la veille de 1975 in ZAKARIA M. et al, *Mouvements communautaires et espaces urbains au Machreq*, Beyrouth, Cermoc.

NASR S. (1979), Les formes de regroupement traditionnel dans la société de Beyrouth, *in* CHEVALLIER D. (ed.), *L'espace social de la ville arabe*, Paris, Maisonneuve et Larose.

SIGNOLES P. (1999), Acteurs publics et acteurs privés dans le développement des villes du monde arabe, *in* SIGNOLES P., EL-KADI G., SIDI BOUMEDINE R., *L'urbain dans le monde arabe, Politiques, instruments et acteurs*, Paris, CNRS éditions.

SOUAMI T., (2003) *Aménageurs de ville et territoires d'habitants, Un siècle dans le Sud algérien*, Paris, L'Harmattan

VERDEIL É. (2002), *Une ville et ses urbanistes : Beyrouth en reconstruction*, doctorat en urbanisme, Université Paris 1.

VERPRAET G. (1989), Les théories américaines de l'aménagement urbain, la question des professions, *Les Annales de la recherche urbaine*.

Annexes :

Carte 1

Poto 4 : Ouzai